

Périgueux, le 6 janvier 2010

L'Inspecteur d'Académie,
Directeur des Services Départementaux
de l'Education Nationale

A
Mesdames et messieurs les professeurs
des écoles, enseignant au CM2

S/C de Mesdames et Messieurs les Directeurs
des écoles publiques et privées

S/C de Mesdames et Messieurs les Inspecteurs
de l'Education Nationale

Affaire suivie par :
Hélène LAPEYRERE
Sylvie REBESCHINI

Tel : 05-53-02-84-50

Mél :
ce.ia24-cabinet@ac-bordeaux.fr

Rue Alfred de Musset
24 016 Périgueux Cédex

Objet : Evaluation nationale des acquis des élèves en CM2
Dispositif de l'année 2009/2010
Références : Circulaire n° 2008-042 du 04/04/2008 - BO n°15 du 10 avril 2008

Cette seconde année de mise en œuvre des protocoles d'évaluation des acquis des élèves en CE1 et CM2 confirme leur finalité essentielle : **mesurer les acquis des élèves de l'école primaire en français et en mathématiques et identifier les écarts avec les attentes définies par les programmes 2008.**

Il sera indispensable d'en exploiter les résultats à des fins diagnostiques dans le cadre des liaisons inter-cycles, mais aussi en cours d'année pour les CM2 de façon à proposer les aides qui s'avèreraient indispensables au vu des bilans individuels.

Conception des protocoles

La structure – champs/compétences – est strictement identique aux protocoles 2009 de manière à permettre les comparaisons pluriannuelles. **Il sera ainsi possible à terme de mesurer les progrès des élèves entre le CE1 et le CM2.**

Les protocoles de français comportent 60 items répartis en cinq champs : lecture, écriture, vocabulaire, grammaire, orthographe ; en mathématiques les 40 items sont également répartis en cinq champs : nombres, calcul, géométrie, grandeurs et mesures, organisation et gestion des données.

Concernant le protocole CM2, des modifications ont été apportées pour prendre en compte les demandes formulées mais aussi à l'initiative de la DGESCO pour améliorer la fiabilité de la mesure :

- Introduire le code 0 pour la non réponse, 1 pour la réponse attendue, 9 pour toute autre réponse et A pour élève absent.
- Faciliter l'analyse des réponses grâce à l'ajout d'une rubrique dans le livre de l'enseignant : « commentaires pour aider à l'analyse d'autres réponses ».
- Créer des codages progressifs pour permettre d'évaluer des niveaux de compétences différents (exercice 7 en français).
- Revoir les temps de passation de certains exercices.
- Remédier au risque de confusion de compétences au sein d'un même item.

- Définir des marges de tolérance notamment pour les erreurs d'inattention.
- Préciser que plusieurs réponses justes peuvent être acceptées dans certains exercices.
- Rééquilibrer le nombre d'items entre certains exercices de même nature.
- Eviter les enchaînements d'items pour faire en sorte que l'échec au premier n'entraîne pas systématiquement une erreur au(x) suivant(s).
- Suppression de certains items : repérage du plus-que-parfait et division avec dividende décimal.
- Renforcement de la rédaction par rapport à la copie pour permettre d'évaluer la capacité à construire un texte narratif en CM2.
- En orthographe, plus de poids à l'écriture avec différents niveaux de compétences pour le lexique et la syntaxe.
- En vocabulaire, des modifications importantes avec l'ajout de compétences : rédiger une définition et utiliser le dictionnaire.
- En mathématiques les problèmes d'utilisation de données numériques sont revus.

Nous vous communiquerons les améliorations prévues concernant le protocole CE1 dès que nous en aurons connaissance.

J'ATTIRE VOTRE ATTENTION SUR LA NECESSAIRE CONFIDENTIALITE DU CONTENU LES LIVRETS D'EVALUATION JUSQU'A LA DATE DE PASSATION.

Le calendrier 2010 :

Période	
Du 13 au 15 janvier 2010	Routage des livrets (élève et maître) vers les écoles Ouverture des applications informatiques au rectorat **Paramétrage par le directeur de la campagne d'évaluation (inscription du nombre d'élèves de l'école pour le niveau (Cf Manuel du directeur page 6 ou notice simplifiée page 2)**
Du 18 au 22 janvier 2010	**Passation** des exercices en CM2 [3 séances de 45 min en Français ; 3 séances de 30 min en mathématiques] **Pas de contrôle qualité par l'IEN**
25 au 29 janvier 2010	**Correction et saisie** des résultats des élèves par chaque enseignant de CM2 sur l'application locale. Se référer au manuel d'utilisation à destination des directeurs d'école et des enseignants et/ou à la notice simplifiée proposée par l'Inspection Académique de la Dordogne. **Suivi de la remontée** des résultats des écoles par les IEN **Remontée des résultats via l'application académique Web**. **L'application Web académique est accessible jusqu'au 17 février 2010**

28 janvier au 17 février 2010	Si l'effectif est inférieur à 10, envoi par le directeur du fichier **anonymé** à l'IEN qui effectuera les regroupements des écoles à petits effectifs. **Exploitation locale des résultats** par les enseignants de CM2 et l'ensemble de l'équipe. Ces résultats serviront à compléter le tableau de l'école.
1er au 5 février 2010	**Information des parents** (Nouveauté : fiche simplifiée fournie dans l'application locale)
24 février 2010	Diffusion des résultats grand public sur le site national http://www.education.gouv.fr

Modification des outils informatiques

Deux modifications importantes :

- la base académique de remontée contiendra l'ensemble des 100 items pour les élèves, ce qui permettra à chaque enseignant et à chaque équipe de faire les extractions et les regroupements d'items souhaités pour un traitement local.
- **Adjonction d'une fiche pour communication aux parents**. (Les équipes **peuve**nt ne recevoir que les parents dont les enfants ont rencontré des difficultés).

L'exploitation des résultats :

Grâce à l'application locale, les résultats seront exploités dans l'école par l'ensemble de l'équipe pédagogique : suivi régulier des élèves en conseil de cycle, information du conseil d'école, évolution du tableau de bord de l'école.

Dès la publication des résultats nationaux, chaque école pourra se situer par rapport à des résultats de référence, interpréter les différences observées et engager les régulations nécessaires. Les équipes d'école bénéficieront à ce niveau de l'appui des équipes de circonscription.

Il ne s'agit pas de considérer une performance moyenne mais d'analyser le profil individuel de chaque élève et leur répartition au sein de la cohorte au regard d'une attente fixée : **par référence aux programmes 2008, tout élève devrait réussir au moins 50% d'items et la plus forte proportion possible devrait réussir plus de 2/3 d'items en Français comme en Mathématiques.**

A partir d'une telle analyse du **profil individuel de chacun des élève**s, l'école organisera **son parcours scolaire** et mettra en place les aides éventuellement indispensables.

- **nombre d'items réussis <33 % : acquis insuffisants**
- **33 % < N. items < 50 % : acquis fragiles**
- **50 % < N. items < 66 % : bons acquis à consolider**
- **66 % < N. items < 100 % : acquis solides**

L'analyse de la répartition des élèves selon ces 4 profils types prédéterminés doit permettre un pilotage pédagogique par l'équipe pédagogique (projet d'école, programmation et choix didactiques et pédagogiques) mais aussi par l'IEN CCPD (projet de circonscription, contrat de réussite scolaire, aides personnalisées, plan de formation…).

La médiane (nombre d'items réussis par au moins 50% des élèves) apporte également une donnée utile complémentaire.

SAISIE ET REMONTEE DES RESULTATS :

La saisie des résultats sera réalisée sur l'application locale dont le lien de téléchargement se trouvera sur le site de l'inspection académique (http://ia24.ac-bordeaux.fr) ainsi que toute la documentation nécessaire à compter du 8 janvier 2010. Cette application doit être installée sur l'ordinateur de l'école.

L'application locale d'aide aux enseignants permet :

- la saisie des résultats item par item de chaque élève aux épreuves de français et de mathématiques,
- la consultation des résultats sous forme d'états consolidés,
- l'extraction d'un fichier au format CSV anonymé contenant les résultats obtenus par les élèves.

La saisie et la remontée des résultats se feront du **28 janvier au 17 février 2010.**

En ce qui concerne la sécurité d'accès, l'authentification sera faite au moyen de l'identifiant de l'utilisateur (directeur d'école) déjà présent dans l'annuaire académique.

Diffusion et communication des résultats :

Les résultats nationaux, académiques et départementaux seront diffusés sur le site ministériel http://www.education.gouv.fr où chacun pourra les consulter à partir du **24 février 2010.**

Les résultats des écoles ne seront pas rendus publics. La remontée des résultats étant anonyme, seuls l'enseignant, le directeur et les parents pourront échanger des informations sur les résultats de l'élève.

Je vous rappelle le caractère obligatoire de ces évaluations avec un respect strict des protocoles (passation, corrections et codage).

Les enseignants titulaires des classes concernées ainsi que les personnels complétant éventuellement leur service ont la responsabilité de la passation des épreuves en assurant un équilibre entre les différentes séquences.
Les résultats figureront nécessairement dans le livret scolaire. Les directeurs ont l'obligation d'enregistrer les données anonymes sur le serveur WEB en respectant la procédure et le calendrier.

Je sais pouvoir compter sur votre implication professionnelle pour le mise en œuvre de ce dispositif national important pour la réussite de tous les élèves.

L'Inspecteur d'Académie

Patrick GUICHARD